



Pension alimentaire non versée depuis le mois de juillet

Par **asor31**, le **12/10/2008** à **11:36**

bonjour, depuis le mois de juillet mon ex-mari ne me verse plus la pension alimentaire pour les enfants que dois-je faire? les enfants suivent des etudes dans le secondaire et je suis la seule à subvenir aux dépenses élevées.

Par **magali29**, le **12/10/2008** à **11:54**

Bonjour, apres deux mois sans pension tu peux porter plainte pour abandon de famille et en attendant te diriger vers la caf en expliquant ta situation. la caf prendra le relai et se retournera contre ton ex mais il faut que tu depose plainte.

Cordialement

Par **asor31**, le **12/10/2008** à **12:02**

j ai deja contacté mon avocat pour resoudre ce probleme de pension alimentaire non versée mais mes enfants s'opposent a ma décision.

Par **Marion2**, le **12/10/2008 à 12:10**

Allez voir un huissier avec l'original du jugement et il procédera à une saisie sur salaire.
Aucun frais pour vous et c'est rapide.

Expliquez bien aux enfants que vous ne pouvez pas faire autrement puisque leur père n'assume pas ses responsabilités envers eux.

Bon courage

Par **asor31**, le **12/10/2008 à 12:30**

merci pour votre aide.

Par **asor31**, le **12/10/2008 à 12:44**

depuis 2004 la pension alimentaire n'a pas été revalorisée . quelle démarche faut-il que je fasse ? pour quelle soit revalorisée.

Par **Marion2**, le **12/10/2008 à 14:26**

En principe, c'est au père de faire revaloriser la pension. Si vous allez voir un huissier, demandez-lui, il le fera.

Cordialement.

Par **superve**, le **13/10/2008 à 12:41**

Bonjour

Pour compléter ce qu'a dit Laure, il s'agit de la procédure de paiement direct de pension alimentaire.

Pour la mettre en place, il faut que vous connaissiez le nom de l'employeur de votre ex mari. Munissez vous de l'expédition exécutoire du jugement (en original), de son acte de signification, un décompte des sommes qui vous sont dues, votre RIB et votre état civil.

Bien cordialement.